



# RAPPORT DU JURY

2  
0  
2  
3

---

Concours  
de Rédacteur Territorial



# SOMMAIRE

|      |  |   |
|------|--|---|
| 1.   | PRESENTATION DU CONCOURS .....                   | 2 |
| 1.1. | Calendrier.....                                  | 2 |
| 1.2. | Nombre de postes ouverts .....                   | 2 |
| 1.3. | Composition du jury.....                         | 2 |
| 2.   | PROFIL DES CANDIDATS .....                       | 3 |
| 2.1. | Répartition Géographique .....                   | 3 |
| 2.2. | Répartition Femmes/Hommes .....                  | 3 |
| 2.3. | Répartition par tranche d'âge.....               | 3 |
| 2.4. | Préparation des candidats .....                  | 4 |
| 2.5. | Niveau d'études .....                            | 4 |
| 3.   | EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE .....             | 5 |
| 3.1. | Nature de l'épreuve écrite d'admissibilité ..... | 5 |
| 3.2. | Principaux chiffres de l'épreuve écrite .....    | 5 |
| 3.3. | Résultats de l'épreuve écrite .....              | 5 |
| 4.   | EPREUVE ORALE D'ADMISSION .....                  | 6 |
| 4.1. | Nature de l'épreuve orale d'admission .....      | 6 |
| 4.2. | Principaux chiffres de l'épreuve orale .....     | 7 |
| 4.3. | Résultats de l'épreuve orale .....               | 7 |
| 5.   | OBSERVATIONS DU JURY .....                       | 8 |

# 1. PRESENTATION DU CONCOURS

## 1.1. Calendrier



## 1.2. Nombre de postes ouverts

Le Centre de Gestion de la Marne a été désigné organisateur de ce concours pour les Centres de Gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. Le nombre de postes ouverts est de 150, ces derniers sont répartis comme suit : 66 pour le concours externe, 75 pour le concours interne et 9 pour le troisième concours.

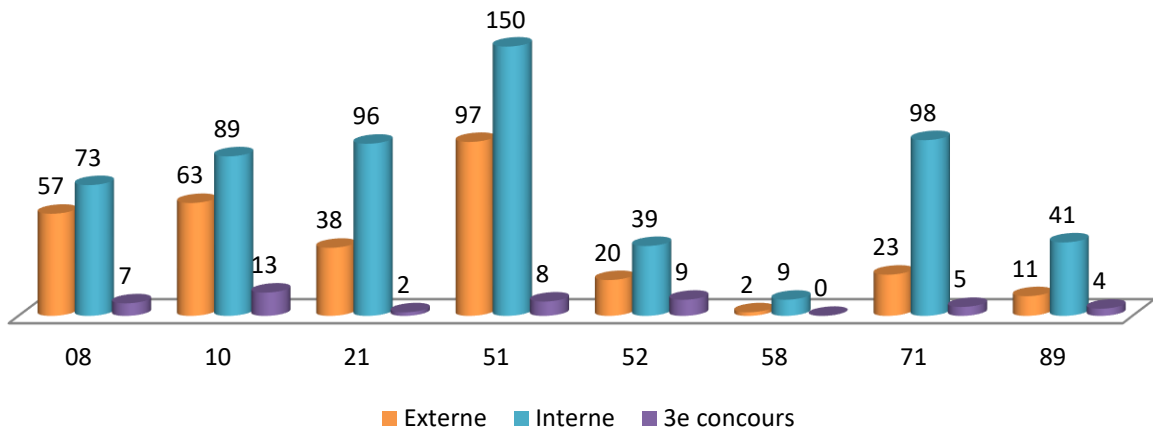
## 1.3. Composition du jury

| Elus locaux               |   | Fonctionnaires Territoriaux |  | Personnalités Qualifiées       |   |
|---------------------------|---|-----------------------------|--|--------------------------------|---|
| Monsieur Patrice VALENTIN | Président du Centre de Gestion de la Marne, Maire d'Esternay (51), Membre du CRO du CNFPT Grand Est | Monsieur Vincent DROIN      | Attaché Territorial Principal, Directeur Général des Services à la mairie d'Avize (51)   | Madame Muriel CLARENNE         | Attachée Territoriale Principale, Directrice Générale des Services à la Mairie de Taissy (51)                                   |
| Madame Anny DESOY         | Maire de Les Mesneux (51)   | Madame Céline PARADIS       | Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe, Secrétaire de Mairie aux Mairies de Dampierre sur Moivre, Francheville, le Fresne et Saint Jean sur Moivre, Représentante à la CAP B du Centre de Gestion de la Marne (51) | Monsieur Jean-Yves STEPHAN     | Directeur Territorial, Directeur des Ressources Humaines au Conseil Départemental de la Marne (51)                              |
| Monsieur Edmond VALETTE   | Maire de Saules (71)  | Madame Ketty MARTINIE       | Attachée Territoriale, Responsable d'Antenne, CNFPT délégation Grand Est Nancy, Représentante du CNFPT   | Monsieur Emmanuel BEHR         | Attaché Territorial Principal, Responsable des Ressources Humaines à la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc Sud Meuse (55) |
| Madame Nadine CADET       | Adjointe au Maire de Essey Les Nancy (54)   | Monsieur Nicolas BERTRAND   | Attaché Hors Classe, Directeur des Finances, du Contrôle de gestion et Achats à la Communauté Urbaine du Grand Reims (51),   | Madame Françoise CORDONNIER-LE | Retraitée du cadre d'emploi des Attachés  |

## 2. PROFIL DES CANDIDATS

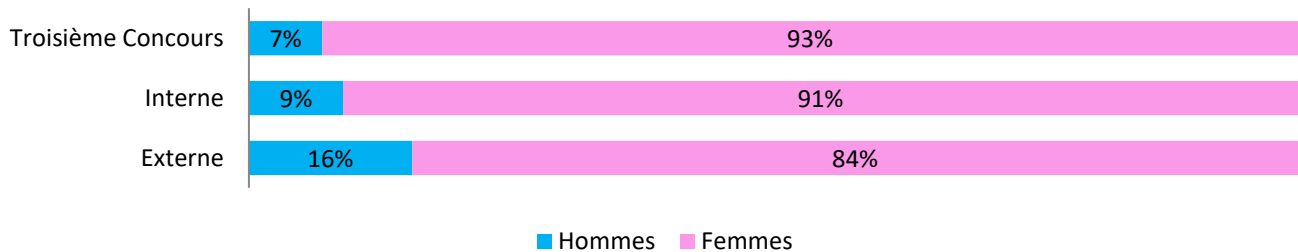
### 2.1. Répartition Géographique

Répartition pour les départements conventionnés

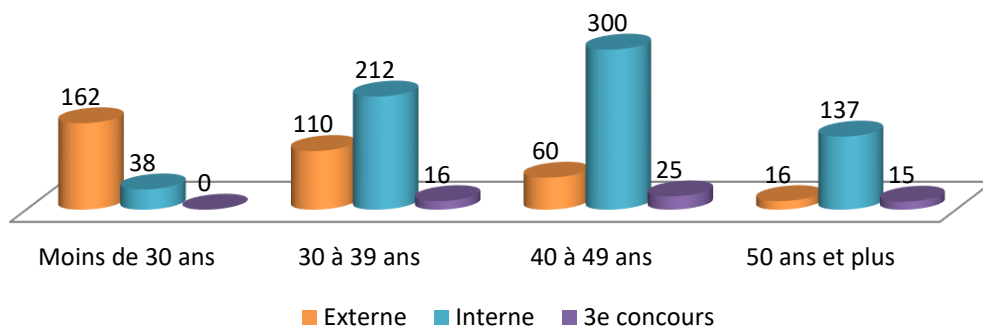


Les candidats issus de départements extérieurs à la zone de conventionnement sur  
 Concours Externe : 37 sur 348 candidats inscrits,  
 Concours Interne : 92 sur 687 candidats inscrits,  
 Troisième concours : 8 sur 56 candidats inscrits.

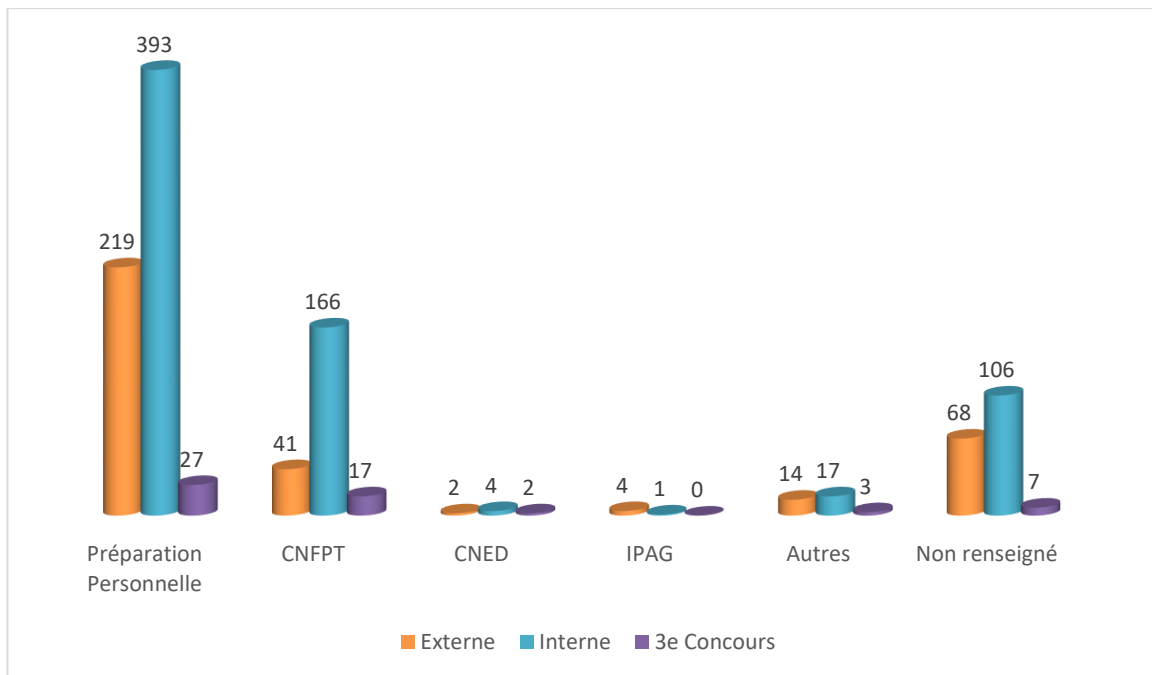
### 2.2. Répartition Femmes/Hommes



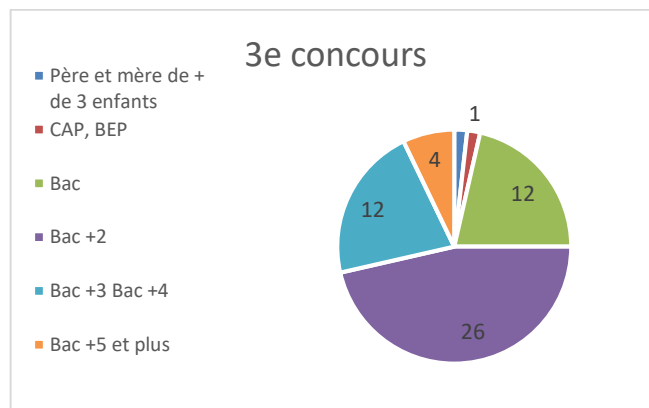
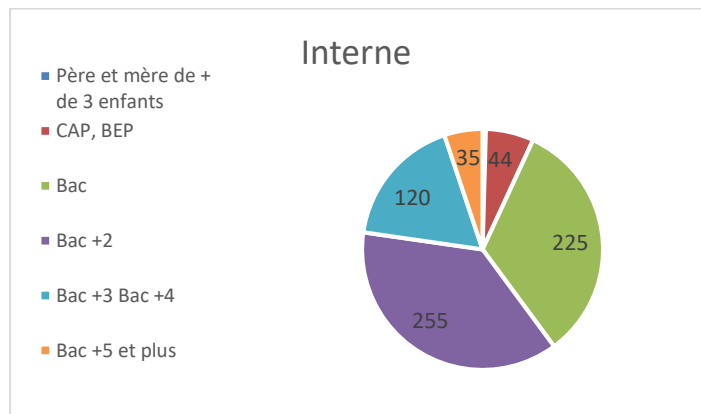
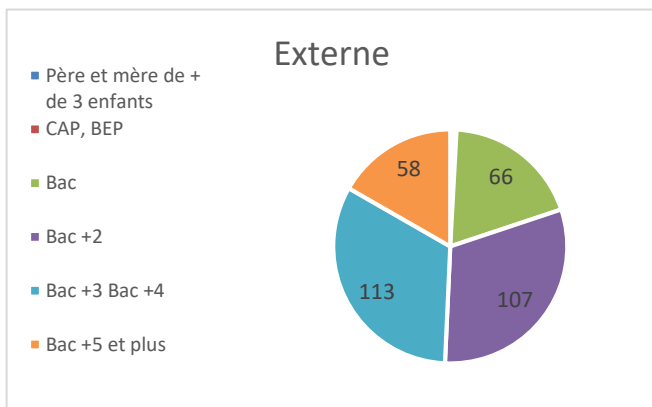
### 2.3. Répartition par tranche d'âge



## 2.4. Préparation des candidats



## 2.5. Niveau d'études



## 3. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

### 3.1. Nature des épreuves écrites d'admissibilité

Le concours externe des rédacteurs comporte deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1° La rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (durée : trois heures ; coefficient 1).

2° Des réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Le concours interne de recrutement des rédacteurs comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines, au choix du candidat lors de son inscription (durée : trois heures ; coefficient 1).

Le troisième concours des rédacteurs comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité comprend la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines, au choix du candidat lors de son inscription (durée : trois heures ; coefficient 1).

Les sujets de la session 2023 du concours sont disponibles sur le site internet :

<https://51.cdgplus.fr/concours-examens/ressources-pedagogiques/filiere-administrative/>

### 3.2. Principaux chiffres de l'épreuve écrite

Les épreuves écrites se sont déroulées le jeudi 19 octobre 2023, sur 4 sites (2 sites de droit commun et 2 pour les candidats en situation de handicap) : au Capitole, au siège et à l'annexe du Centre de Gestion situés à Châlons-en-Champagne, ainsi qu'au Parc des Expositions de Mâcon.

|  | Externe | Interne | 3 <sup>e</sup> concours |
|--|---------|---------|-------------------------|
| <b>Nombre d'admis à concourir</b>            | 346     | 681     | 55                      |
| <b>Nombre de présents à l'épreuve écrite</b> | 192     | 510     | 47                      |
| <b>Absentéisme en %</b>                      | 44,50%  | 25,11%  | 14,54%                  |

### 3.3. Résultats des épreuves écrites

- Externe

Le seuil d'admissibilité a été fixé par le jury à : 7,00/20

|                          | Note la plus basse | Note la plus élevée | Notes < 5 | Nombre d'admissibles |
|--------------------------|--------------------|---------------------|-----------|----------------------|
| Questions sur un domaine | 0,38               | 16,50               | 111       | /                    |
| Rédaction d'une note     | 1,50               | 17,50               | 13        | /                    |
| Moyenne                  | 1,38               | 16,25               | /         | 70                   |

- Interne

Le seuil d'admissibilité a été fixé par le jury à : 11,75/20

| Note la plus basse | Note la plus élevée | Notes < 5 | Nombre d'admissibles |
|--------------------|---------------------|-----------|----------------------|
| 0,50               | 17,00               | 33        | 130                  |

- Troisième concours

Le seuil d'admissibilité a été fixé par le jury à : 11,00/20

| Note la plus basse | Note la plus élevée | Notes < 5 | Nombre d'admissibles |
|--------------------|---------------------|-----------|----------------------|
| 5,50               | 15,50               | 0         | 17                   |

5 copies ont été écartées pour rupture d'anonymat, signe distinctif ou non-respect du règlement pour les motifs suivants :

- ✓ Utilisation de plus d'une couleur pour composer ;
- ✓ Nom mentionné sur la copie ;
- ✓ Lignes tracées ;
- ✓ Brouillon rendu avec la copie.

## 4. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

### 4.1. Nature des épreuves orales d'admission

L'épreuve d'admission du concours externe se compose d'un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

L'épreuve d'admission du concours interne se compose d'un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

L'épreuve d'admission du troisième concours consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

## 4.2. Principaux chiffres des épreuves orales

Les épreuves orales se sont déroulées dans les locaux de la Maison de la Région à Châlons-en-Champagne, du 8 au 12 Janvier 2024.

|   | Externe | Interne | Troisième concours |
|---|---------|---------|--------------------|
| <b>Nombre de postes</b>                     | 66      | 75      | 9                  |
| <b>Nombre de candidats admissibles</b>      | 70      | 130     | 17                 |
| <b>Nombre de présents à l'épreuve orale</b> | 67      | 128     | 17                 |
| <b>Absentéisme en %</b>                     | 4,28%   | 1,54%   | 0                  |

## 4.3. Résultats des épreuves orales

- Externe

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 10,47 / 20

| Note la plus basse | Note la plus élevée | Notes < 5 | Nombre d'admis |
|--------------------|---------------------|-----------|----------------|
| 6,16               | 17,50               | 0         | 31             |

- Interne

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 10,70/ 20

| Note la plus basse | Note la plus élevée | Notes < 5 | Nombre d'admis |
|--------------------|---------------------|-----------|----------------|
| 4,50               | 18,00               | 1         | 107            |

- Troisième concours

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 10,70/ 20

| Note la plus basse | Note la plus élevée | Notes < 5 | Nombre d'admis |
|--------------------|---------------------|-----------|----------------|
| 6,33               | 15,66               | 0         | 11             |



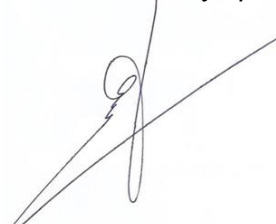
## 5. OBSERVATIONS DU JURY

Concernant l'épreuve écrite d'admissibilité à la rédaction d'une note, un manque de formalisme et de structure a été relevé sur plusieurs copies. Les candidats devraient prendre appui sur la note de cadrage pour se préparer à cette épreuve, notamment sur les attendus de forme de la note (entête et plan).

Les membres du jury ont observé un manque de préparation aux exigences de l'épreuve orale. La problématique de gestion du temps dans les cinq minutes au plus d'exposé des candidats a été soulevée par le jury.

De façon générale, les membres du jury ont constaté des lacunes sur les connaissances territoriales. Les candidats restent trop restreints sur leur domaine d'activités et leur poste, sans s'élargir sur les autres collectivités. Il faut davantage s'intéresser à l'ensemble de l'environnement territorial.

Le Président du jury



*Monsieur Patrice VALENTIN*

*Président du Centre de Gestion de la Marne,  
Maire d'Esternay,  
Membre du CRO du CNFPT Grand Est*